



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 103 du 1<sup>er</sup> avril 2019

## Opérateurs de compétences L'OPCO sanitaire, social et médico-social ne verra pas le jour

Depuis la publication du rapport Marx-Bagorski, la CFDT Santé-Sociaux porte l'idée qu'un seul opérateur de compétences (OPCO) au service de plus d'un million de professionnel.le.s du sanitaire, du social et du médico-social aurait du sens.

C'était sans compter sur les postures des employeurs et des organisations syndicales du champ de la santé qui ne souhaitaient pas voir se constituer un OPCO unique pour le secteur.

Il y aura donc deux OPCO, un pour la santé et un autre pour la cohésion sociale. Les arrêtés ont été publiés au Journal officiel le 31 mars 2019.

La CFDT Santé-Sociaux se pose aujourd'hui des questions sur les critères retenus pour délivrer l'agrément de l'OPCO de la santé. En effet, l'accord créant cet OPCO, en décembre 2018, a fait l'objet d'une opposition majoritaire dans toutes les branches qui l'avaient désigné. Lors de la signature du deuxième accord, le 26 février 2019, aucune branche n'a signé d'accord désignant ce nouvel OPCO de la santé ! Est-ce qu'il faut comprendre que les critères ont changé entre décembre et fin mars ?

Pour rappel, à la suite de l'opposition majoritaire en décembre, le courrier du ministère du Travail reçu par les partenaires sociaux des branches de la santé expliquait que le seuil de 200 millions n'était pas atteint, faute d'accord de désignation, et préconisait un rapprochement avec l'OPCO de la cohésion sociale. Pour la CFDT Santé-Sociaux, les lobbyings politiques ont pesé au détriment du rassemblement par filières économiques et de métiers.

Dans ce contexte, la logique voudrait que les branches de la santé - pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, cabinets médicaux et cabinets dentaires - intègrent l'OPCO de la santé. Ce n'est pas le cas, puisque ces branches font partie de l'OPCO des entreprises de proximité.

Les salarié.e.s de ces branches devront donc trouver leur place dans cet OPCO avec les salarié.e.s de la boucherie, de la coiffure, des remontées mécaniques ou encore des avocats !

**Pour la CFDT Santé-Sociaux, les OPCO sont agréés, avec des périmètres qui auraient pu être beaucoup plus efficaces. Aujourd'hui, les OPCO doivent rapidement être opérationnels pour l'ensemble des salarié.e.s. La CFDT s'y investira et continuera à rechercher l'intégration de branches ayant les mêmes finalités professionnelles dans les OPCO adéquats.**

Contact :  
**Claudine Villain**  
Secrétaire nationale  
FPTLV  
TÉL : 06 17 34 53 81  
cvillain@sante-sociaux.cfdt.fr